
Date de Convocation

26/01/2022

Date d’Affichage

26/01/2022

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice 18

Présents 16

Votants 18

OBJET :

**Déclassement sans
enquête publique
préalable d’un délaissé
de voirie communale,
Chemin du Fourneau
-
Modification**

L’an deux mille vingt-deux, le premier février à 19 h 00

Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Michel DUPONT

Etaient présents : Michel DUPONT, Philippe LAQUAY-PINSET, Hélène FOUACHE, Olivier DUBREUCQ, Anne SEILLE, Xavier GIRARD, Pierre WAUQUIER, Eric LAUWAGIE, Valérie DEVENDEVILLE, Olivier TYTGAT, Jean-Michel HAVEZ, Emilie VANDERBAUWEDE, Anne DAMIE, Rénald DUREUX, Aurore PENNORS, Amandine TEYS

Absents ayant donné procuration : Gilles RONSE, Emmanuelle AUMARD

Secrétaire de séance : Amandine TEYS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 16 juin 2021 par laquelle il avait été décidé de déclasser le délaissé situé Chemin du Fourneau n°1 et spécifiant son prix de vente.

Afin de régulariser une erreur matérielle empêchant la perception du montant de la vente par le Comptable public, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal, qui le valide à l’unanimité :

- D’acter que la vente se fera au prix de 3 363 €, totalisant la valeur de la parcelle estimée par les domaines et les frais de géomètre avancés par la commune et ayant permis à la collectivité de comptabiliser cette parcelle à l’actif
- De n’amener aucune autre modification aux autres termes de la délibération du 16 juin 2021.

Pour Copie Conforme

Le Maire,
Michel DUPONT

